



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2001/8
4 février 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

**RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET
TECHNOLOGIQUE SUR LES TRAVAUX DE SA QUINZIÈME SESSION
TENUE À MARRAKECH, DU 29 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2001**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....	1 - 2	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour).....	3 - 8	4
A. Adoption de l'ordre du jour.....	3 - 4	4
B. Organisation des travaux de la session.....	5	5
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	6 - 8	5
III. QUESTIONS RENVOYÉES À L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES (Point 3 de l'ordre du jour).....	9 - 13	6
A. Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.....	9 - 12	6
B. Autres questions.....	13	8

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
IV. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES (Point 4 de l'ordre du jour)	14 - 29	8
A. Activités en cours concernant la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5)	14 - 15	8
B. Émissions provenant des combustibles utilisés dans les transports internationaux	16 - 19	9
C. Méthodes et outils d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation	20 - 23	10
D. Élaboration d'un guide des bonnes pratiques et autres informations intéressant le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie.....	24 - 25	11
E. Questions relatives aux émissions provenant de l'exploitation forestière et des produits ligneux.....	26 - 29	12
V. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (Point 5 de l'ordre du jour)	30 - 33	14
VI. POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT À DE «BONNES PRATIQUES» (Point 6 de l'ordre du jour)	34 - 35	16
VII. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES (Point 7 de l'ordre du jour)	36 - 41	17
VIII. ARTICLE 6 DE LA CONVENTION: ÉDUCATION, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC (Point 8 de l'ordre du jour)	42 - 45	21
IX. ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (Point 9 de l'ordre du jour)	46 - 47	23
X. QUESTIONS DIVERSES (Point 10 de l'ordre du jour).....	48 - 56	23
Thème n° 1: Proposition relative aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre	48 - 51	23

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Thème n° 2: Situation particulière de la République de Croatie en vertu du paragraphe 6 de l'article 4 de la Convention.....	52 - 54	24
Thème n° 3: Relations entre les efforts faits pour protéger la couche d'ozone stratosphérique et les efforts faits pour préserver le système climatique mondial: questions touchant les hydrofluorocarbones et les hydrocarbures perfluorés.....	55 - 56	25
XI. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 11 de l'ordre du jour).....	57 - 58	26
XII. CLÔTURE DE LA SESSION.....	59	26
<u>Annexes</u>		
I. Personnes désignées pour faire partie du Groupe d'experts du transfert de technologies		27
II. Projet de cadre de référence de l'atelier sur l'élaboration d'un programme de travail concernant l'article 6 de la Convention.....		28
III. Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa quinzième session.....		29

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quinzième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue au Palais des Congrès, à Marrakech (Maroc) du 29 octobre au 6 novembre 2001.
2. Le Président du SBSTA, M. Harald Dovland (Norvège), a ouvert la session le 29 octobre. Il a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs présents et a fait observer qu'en raison des progrès notables qui avaient été accomplis à la deuxième partie de la sixième session de la Conférence des Parties, le SBSTA se retrouvait avec un ordre du jour chargé pour sa quinzième session, d'autant que des points lui avaient été renvoyés par la septième session de la Conférence des Parties et par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 29 octobre, le SBSTA a examiné l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/SBSTA/2001/3. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.
4. À cette même séance, le SBSTA a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
 3. Questions renvoyées à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique par la Conférence des Parties:
 - a) Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat;
 - b) Autres questions.
 4. Questions méthodologiques:
 - a) Activités en cours concernant la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5);

- b) Émissions provenant des combustibles utilisés dans les transports internationaux;
 - c) Méthodes et outils d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation;
 - d) Élaboration d'un guide des bonnes pratiques et autres informations intéressant le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie;
 - e) Questions relatives aux émissions provenant de l'exploitation forestière et des produits ligneux.
5. Mise au point et transfert de technologies.
 6. Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques».
 7. Coopération avec les organisations internationales compétentes.
 8. Article 6 de la Convention: éducation, formation et sensibilisation du public.
 9. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote.
 10. Questions diverses.
 11. Rapport sur les travaux de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 29 octobre. À cette occasion, le Président l'a informé du programme des séances. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2001/3.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

6. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 5^e séances, tenues respectivement les 29 octobre et 6 novembre. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2001/3.

7. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur qui était appliqué, selon lequel le SBSTA était appelé à élire son vice-président et son rapporteur. La dernière élection de ce type, qui s'était tenue à la fin de 1998, avait abouti à l'élection des membres actuellement sortants. À cette même séance, le Président a dit avoir tenu des consultations avec les représentants des cinq groupes régionaux de l'ONU au sujet des postes vacants au SBSTA, à savoir ceux de vice-président et de rapporteur. Il a fait savoir aussi au SBSTA que les consultations se poursuivaient et qu'il tiendrait les participants informés de tout progrès accompli. En attendant l'élection du vice-président et du rapporteur, les titulaires actuels de ces postes resteraient en fonction.

2. Conclusions

8. À sa 5^e séance, le SBSTA a élu M. Philip Weech (Bahamas) Vice-Président et M^{me} Tatyana Ososkova (Ouzbékistan) Rapporteur pour un mandat d'un an reconductible. Le Président a fait observer que ces nouveaux membres prendraient leurs fonctions après la quinzième session et a remercié le Bureau actuel du SBSTA pour le travail qu'il a accompli.

III. QUESTIONS RENVOYÉES À L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

9. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 5^e séances, tenues respectivement le 29 octobre et le 6 novembre. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2001/6. Des déclarations ont été faites par les représentants de 22 Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires et un autre encore au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

10. À la 1^{re} séance, le Président a invité M. Robert Watson, Président du GIEC, à présenter le troisième rapport d'évaluation et M. Halldor Thorgeirsson (Islande) à le seconder lors des consultations informelles qu'il tiendrait sur cette question.

11. À la 5^e séance, le 6 novembre, M. Thorgeirsson a rendu compte au SBSTA des résultats de ses consultations informelles.

2. Conclusions

12. À sa 5^e séance, le 6 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après après avoir examiné une proposition du Président:

a) Le SBSTA a remercié le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), M. Robert Watson, de sa présentation du troisième rapport d'évaluation, et notamment du rapport de synthèse;

b) Le SBSTA a pris note du document FCCC/SBSTA/2001/INF.6 qui contient des informations pertinentes sur le troisième rapport d'évaluation;

c) Le SBSTA a invité les Parties à communiquer d'ici au 15 février 2002, pour compilation dans un document de la série MISC., leurs observations sur:

i) Les enseignements à tirer de l'information contenue dans le troisième rapport d'évaluation;

- ii) Les activités que le GIEC pourrait mettre en œuvre pour répondre aux besoins de la Convention et du Protocole de Kyoto.
- d) Le SBSTA a demandé au secrétariat:
- i) D'organiser, avant la seizième session du SBSTA, un atelier pour étudier les enseignements à tirer de l'information figurant dans le troisième rapport d'évaluation et déterminer comment le contenu de ce rapport peut faciliter les travaux du SBSTA et des autres organes de la Convention qui concernent les changements climatiques, la recherche et l'observation systématique, les incertitudes scientifiques, l'incidence des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, les effets des mesures, la mise au point de techniques novatrices, les questions méthodologiques et d'autres sujets abordés dans le rapport, sous la direction du Président du SBSTA et avec la participation d'experts nommés par le GIEC;
 - ii) D'élaborer un rapport sur cet atelier que le SBSTA examinerait à sa seizième session;
- e) Le SBSTA a décidé d'examiner, à sa seizième session, le rapport sur l'atelier susmentionné et les informations contenues dans les communications;
- f) Le SBSTA a reconnu que les résultats du troisième rapport d'évaluation devaient être diffusés aux niveaux régional et sous-régional dans le contexte de l'article 6 de la Convention: Éducation, formation et sensibilisation du public;
- g) Le SBSTA a demandé au secrétariat de lui faire rapport à sa seizième session sur la diffusion de l'information figurant dans le troisième rapport d'évaluation mentionnée à l'alinéa *f* ci-dessus;
- h) Le SBSTA a prié instamment les Parties, en qualité de gouvernements représentés au GIEC, d'intensifier leur action pour accroître le nombre d'experts de pays en développement dans toutes les activités du Groupe. Le SBSTA a demandé au secrétariat de déterminer comment améliorer encore le renforcement des capacités en matière de recherche sur les changements climatiques et leurs conséquences pour les pays en développement. Le SBSTA a demandé par ailleurs au secrétariat de poursuivre la coopération avec le GIEC par le truchement du Groupe de travail commun afin d'aider les experts de pays en développement à participer activement et efficacement aux activités du GIEC. Il a aussi demandé au secrétariat de communiquer les résultats au SBSTA à sa seizième session;
- i) Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision sur cette question pour adoption par la Conférence des Parties à sa septième session¹.

¹ Le texte de cette décision, tel qu'il a été adopté, figure dans le document FCCC/CP/2001/13/Add.4 (décision 25/CP.7).

B. Autres questions

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

13. Aucune autre question n'a été renvoyée par la Conférence des Parties au SBSTA pour qu'il l'examine à sa quinzième session.

IV. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

A. Activités en cours concernant la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5)

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

14. Le SBSTA a examiné cette question, qui était également inscrite à l'ordre du jour du SBI à sa quinzième session, à ses 2^e et 5^e séances, tenues respectivement le 30 octobre et le 6 novembre. Le Président a signalé qu'après avoir consulté le Président du SBI, le SBSTA était convenu de se saisir de cette question et de renvoyer au besoin toute décision au SBI. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2001/5 et Add.1, FCCC/SBSTA/2001/MISC.4, FCCC/SBSTA/2001/MISC.5 et FCCC/SBI/2001/12. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

2. Conclusions

15. À sa 5^e séance, le 6 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après après avoir examiné une proposition du Président:

a) Le SBSTA a pris note des documents établis pour cette session (FCCC/SBSTA/2001/5 et Add.1, FCCC/SBSTA/2001/MISC.4, FCCC/SBSTA/2001/MISC.5 et FCCC/SBI/2001/12) et du rapport oral du secrétariat sur ce point de l'ordre du jour;

b) Le SBSTA s'est félicité de l'organisation par le secrétariat d'une réunion d'experts sur les questions méthodologiques et opérationnelles relatives à l'utilisation des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: directives FCCC pour la notification des inventaires annuels (directives pour la notification), et des directives FCCC pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (directives pour l'examen), réunion qui se tiendra du 4 au 6 décembre 2001 à Bonn. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir le rapport de la réunion d'experts pour qu'il l'examine à sa seizième session;

c) Le SBSTA est convenu de reporter l'examen des révisions des directives pour la notification à sa seizième session, lorsque l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre mené pendant la période d'essai aura été achevé et que le rapport de la réunion d'experts sera disponible. Il est également convenu de recommander une prolongation de la période d'essai en ce qui concerne les directives pour la notification et pour l'examen, dont la durée avait été fixée par les organes subsidiaires à leur dixième session, afin de faciliter les préparatifs en vue des examens des inventaires de toutes les Parties visées à l'annexe I qui commenceront en 2003.

Les examens qui auront lieu en 2002 devraient être réalisés compte tenu de l'expérience acquise jusque-là au cours de la période d'essai;

d) Le SBSTA a recommandé un projet de décision sur cette question pour adoption par la Conférence des Parties à sa septième session².

B. Émissions provenant des combustibles utilisés dans les transports internationaux³
(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

16. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 5^e séances, tenues respectivement le 30 octobre et le 6 novembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

17. À la 2^e séance, le Président a invité le GIEC à rendre compte au SBSTA de l'état d'avancement de ses travaux sur le guide des bonnes pratiques et la gestion des incertitudes dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et les aspects méthodologiques concernant la notification des émissions déterminées d'après les ventes de combustible aux navires et aux aéronefs participant aux transports internationaux. À la même séance, le Président a invité M. José Romero (Suisse) à le seconder dans les consultations informelles qu'il tiendrait sur cette question.

18. À la 5^e séance, M. Romero a rendu compte au SBSTA des résultats de ses consultations informelles.

2. Conclusions

19. À sa 5^e séance, le 6 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après après avoir examiné une proposition du Président:

a) Le SBSTA a pris note avec satisfaction de la présentation, par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), des aspects du document intitulé Guide des bonnes pratiques et gestion des incertitudes dans les inventaires nationaux des gaz à effet de serre relatifs à la notification des émissions déterminées d'après les ventes de combustible aux navires et aux aéronefs participant aux transports internationaux;

b) En outre, le SBSTA a pris note avec satisfaction de la résolution A33-7 adoptée par l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à sa trente-troisième session au sujet des politiques et des pratiques de l'OACI en matière de protection de l'environnement ainsi que de la déclaration écrite présentée par l'OACI;

² Le texte de cette décision, tel qu'il a été adopté, figure dans le document FCCC/CP/2001/13/Add.4 (décision 34/CP.7).

³ Ce point de l'ordre du jour a trait aux émissions résultant des transports internationaux aériens et maritimes. Son titre sera modifié en conséquence.

c) Le SBSTA a aussi pris acte des renseignements contenus dans les documents FCCC/SBSTA/2001/5 et Add.1, concernant les émissions provenant des combustibles utilisés dans les transports internationaux aériens et maritimes, sur l'utilisation des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: directives FCCC pour la notification des inventaires annuels;

d) Le SBSTA a invité l'Organisation maritime internationale (OMI) à faire rapport sur les résultats de la quarante-septième réunion du Comité de la protection du milieu marin, qui se tiendra en mars 2002;

e) Le SBSTA a prié le secrétariat de continuer à coopérer étroitement avec l'OACI et l'OMI afin de favoriser la compréhension mutuelle des activités et des intérêts communs, conformément aux dispositions de la Convention et du Protocole de Kyoto;

f) Le SBSTA a invité l'OACI et l'OMI à étudier, en consultation avec le secrétariat, les possibilités d'examiner et d'améliorer la qualité de la notification et de la comparabilité des données en application des dispositions pertinentes de la Convention et du Protocole de Kyoto et de celles de l'OACI et de l'OMI.

C. Méthodes et outils d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

20. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 5^e séances, tenues respectivement le 30 octobre et le 6 novembre. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2001/MISC.6 et Add.1 et 2. Des déclarations ont été faites par les représentants de 7 Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

21. À la 2^e séance, le Président a invité M. Pierre Giroux (Canada) et M^{me} Martha Yvette Munguía de Aguilar (El Salvador) à le seconder dans les consultations informelles qu'il tiendrait sur cette question.

22. À la 5^e séance, le 6 novembre, M. Giroux et M^{me} Munguía de Aguilar ont rendu compte au SBSTA des résultats de leurs consultations informelles.

2. Conclusions

23. À la 5^e séance, le 6 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après après avoir examiné une proposition du Président:

a) Le SBSTA a pris note des documents FCCC/SBSTA/2001/MISC.6 et Add.1 rendant compte des communications des Parties au sujet du rapport de l'atelier sur les méthodes d'évaluation des incidences des changements climatiques et des stratégies d'adaptation tenu à Sainte-Adèle (Canada) en juin 2001 (FCCC/SBSTA/2001/INF.4) ainsi que des travaux du SBSTA sur les méthodes d'évaluation des incidences des changements climatiques, de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation;

b) Le SBSTA a appuyé les conclusions de l'atelier, en notant que celles-ci renfermaient des éléments très importants pour l'élaboration des stratégies d'adaptation dans les pays en développement. Il a relevé également que l'élaboration de méthodes d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation, et l'amélioration des méthodes qui existaient déjà, nécessitaient des travaux scientifiques plus approfondis. Il a invité les Parties et les organisations internationales à prendre ce constat en considération lors de l'élaboration de leur futur programme de travail, compte tenu des besoins et priorités des pays en développement en matière de méthodes. Il a invité aussi le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à engager une réflexion plus approfondie, dans le cadre de ses travaux futurs, sur la question de l'évaluation de ces méthodes;

c) Le SBSTA a pris note en outre des liens qui existaient entre le travail sur les méthodes et d'autres activités connexes menées tant par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) que par le SBSTA, dont celles relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4, aux communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et à la question du transfert de technologies et du renforcement des capacités;

d) Le SBSTA a noté également l'importance et la nature complexe du travail sur les méthodes et a souscrit à l'idée d'accélérer et d'élargir les travaux du secrétariat dans ce domaine. Il a demandé au secrétariat:

- i) De consulter divers organismes des Nations Unies et d'autres organisations au sujet de la manière de faire progresser l'élaboration et l'analyse des méthodes et outils d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation ainsi que la collecte et la diffusion de l'information;
- ii) D'organiser, avant la dix-septième session du SBSTA et avec la participation des Parties et des organisations internationales, mondiales et régionales, un premier atelier afin d'étudier les moyens d'appuyer l'élaboration et la diffusion de méthodes et outils d'évaluation des incidences et des stratégies d'adaptation visés dans le document FCCC/SBSTA/2001/INF.4, de rechercher les mécanismes qui pourraient y contribuer et/ou d'inscrire ces considérations dans le cadre de référence des autres ateliers qu'il serait proposé de tenir sur les questions d'adaptation;

e) Le SBSTA a demandé au secrétariat de lui faire rapport à sa seizième session sur les questions évoquées à l'alinéa *d*) ci-dessus.

D. Élaboration d'un guide des bonnes pratiques et autres informations intéressantes
le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation
des terres et de la foresterie
(Point 4 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

24. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 5^e séances, tenues respectivement le 30 octobre et le 6 novembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties,

dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

25. À la 2^e séance, le Président a invité M. Robert Watson, Président du GIEC, à faire le point des activités que le Groupe comptait mener sur la question d'un guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie et de toutes autres activités connexes. À la même séance, le programme de travail du GIEC sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie a été communiqué au SBSTA. À cette même séance, le Président a invité M^{me} Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe) et M. Audun Rosland (Norvège) à le seconder dans les consultations informelles qu'il tiendrait sur cette question, en relevant la nécessité d'intégrer les conclusions concernant cette question aux conclusions relatives à l'alinéa e) du point 4.

E. Questions relatives aux émissions provenant de l'exploitation forestière et des produits ligneux

(Point 4 e) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

26. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, le 30 octobre, et à sa 5^e séance, le 6 novembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

27. À la 3^e séance, le Président a invité M^{me} Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe) et M. Audun Rosland (Norvège) à le seconder dans les consultations informelles qu'il tiendrait sur cette question.

28. À la 5^e séance, le 6 novembre, M^{me} Mukahanana-Sangarwe et M. Audun Rosland ont rendu compte au SBSTA des résultats de leurs consultations informelles au sujet des alinéas d) et e) du point 4 de l'ordre du jour.

2. Conclusions

(relatives aux alinéas d) et e) du point 4 de l'ordre du jour)

29. À sa 5^e séance, le 6 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après après avoir examiné une proposition du Président:

a) Le SBSTA a pris note avec satisfaction de l'exposé du GIEC décrivant l'état d'avancement de ses travaux et son projet de programme de travail sur le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie. Il a fait remarquer que, lors de l'élaboration de ce programme de travail, le GIEC devrait, conformément à la décision 11/CP.7, donner la priorité à l'élaboration du guide des bonnes pratiques mentionné à l'alinéa b) ci-dessous;

b) Le SBSTA s'est félicité du programme de travail proposé par le GIEC relatif à l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, et notamment de sections consacrées à la Convention et au Protocole de Kyoto, en prenant note des dispositions supplémentaires particulières

du Protocole de Kyoto telles qu'elles sont développées dans les projets de décisions de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto concernant le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, le guide des bonnes pratiques et les ajustements visés au paragraphe 2 de l'article 5 et les lignes directrices pour la préparation des informations requises au titre de l'article 7, tels qu'ils sont contenus dans les décisions 11/CP.7, 21/CP.7 et 22/CP.7 de la Conférence des Parties;

c) Dans le contexte des dispositions de la Convention, le SBSTA a pris note du plan du GIEC qui vise à assurer une prise en compte systématique des terres émergées;

d) Compte tenu des alinéas *b)* et *c)* ci-dessus, le SBSTA a encouragé le GIEC à faire en sorte que toute élaboration de la présentation des catégories du chapitre 5 dans la version révisée 1996 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre, ou tout changement apporté à cette présentation permette des comparaisons entre les informations qui seront notifiées au moyen du guide des bonnes pratiques et celles qui étaient notifiées précédemment dans les inventaires au titre de la Convention;

e) Le SBSTA a pris note du document de cadrage proposé par le GIEC sur la mise au point de définitions de la dégradation et de la destruction des forêts et d'autres types de végétation découlant directement d'activités humaines, et sur les options méthodologiques pour inventorier et notifier les émissions qui en résultent⁴;

f) Le SBSTA a pris note également du projet de document de cadrage du GIEC sur la mise au point de méthodes viables de décompte pour déterminer, dans les variations des stocks de carbone et les émissions par les sources et les absorptions par les puits de gaz à effet de serre, ce qui découle directement d'activités humaines et ce qui est lié à des effets indirects de l'activité humaine, à des phénomènes naturels et à des pratiques forestières antérieures;

g) Le SBSTA a pris note de l'intention du GIEC d'inclure le bois récolté dans l'élaboration du guide des bonnes pratiques, ce qui est conforme à la décision 3/CP.5. Il a encouragé le GIEC à tenir compte dans ses travaux des décisions que pourraient prendre la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ainsi que des conclusions du SBSTA sur les produits ligneux récoltés. Ces travaux ne doivent pas empiéter sur les débats et travaux futurs et sur les décisions pertinentes qui pourraient être prises comme il est indiqué aux alinéas *l)* et *m)* ci-après;

h) Le SBSTA s'est félicité de ce que le GIEC ait participé à l'organisation de l'atelier organisé conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le GIEC et le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) sur les définitions concernant les forêts, y compris celles qui ont trait aux biomes et celles des expressions «dégradation des forêts» et «destruction du couvert végétal», qui aura lieu à Rome en janvier 2002;

⁴ Le texte de cette disposition, tel qu'il a été adopté, figure dans le document FCCC/CP/2001/13/Add.1 [décision 11/CP.7, par. 3c)].

i) Le SBSTA a invité le GIEC à lui faire rapport à sa prochaine session, puis à intervalles réguliers, sur l'état d'avancement de ses travaux relatifs aux questions susmentionnées;

j) Le SBSTA a encouragé les Parties qui souhaitent comptabiliser les émissions provenant des produits ligneux récoltés à poursuivre leurs travaux et leur collaboration informelle sur ce sujet et accueillerait avec intérêt toute contribution des Parties contenant des observations et conclusions nouvelles;

k) Le SBSTA a invité les Parties à soumettre d'ici au 15 janvier 2003 des communications sur les incidences de la comptabilisation des produits ligneux récoltés, notamment des observations sur les diverses approches et méthodologies, lesquelles seront rassemblées dans un additif au document FCCC/SBSTA/2001/MISC.1, pour examen à sa dix-huitième session;

l) Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir un document technique sur la comptabilisation des produits ligneux récoltés reflétant les incidences socioéconomiques et l'impact sur l'environnement, y compris dans les pays en développement, pour examen à sa dix-neuvième session et, si nécessaire, à ses sessions ultérieures. Ce document s'appuierait entre autres sur les communications des Parties contenues dans le document FCCC/SBSTA/2001/MISC.1 et l'additif visé ci-dessus à l'alinéa *k*), les conclusions de la réunion d'experts du GIEC tenue à Dakar, les informations techniques relatives à l'alinéa *j*) ci-dessus et toute autre source d'information pertinente. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir ce document technique avec le concours d'un petit nombre d'experts du fichier de la Convention, en veillant à assurer une participation adéquate d'experts de pays en développement et de pays développés, ainsi que de pays en transition, selon les questions qui y seraient traitées;

m) Le SBSTA examinera plus avant la question de la comptabilisation et de la notification des produits ligneux récoltés à ses vingtième et vingt et unième sessions, compte tenu des travaux et informations mentionnés aux alinéas *j*), *k*) et *l*) ci-dessus ainsi que des travaux du GIEC sur l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, en vue de recommander des décisions pertinentes que pourraient prendre la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

V. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

30. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 5^e séances, tenues respectivement le 30 octobre et le 6 novembre. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2001/4 et FCCC/TP/2001/2. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

31. À la 2^e séance, le Président a invité les Parties à s'inscrire pour l'utilisation à titre expérimental du cyber-système d'information du secrétariat sur les technologies, qui en est encore à la phase pilote. À la même séance, le Président a invité M. Jukka Uosukainen (Finlande) à le seconder dans les consultations informelles qu'il tiendrait sur ce point de l'ordre du jour.

32. À la 5^e séance, le 6 novembre, M. Uosukainen a rendu compte au SBSTA des résultats de ses consultations informelles.

2. Conclusions

33. À sa 5^e séance, le 6 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes après avoir examiné une proposition du Président:

a) Le SBSTA a pris note avec satisfaction du rapport de situation et de l'exposé complet présentés par le secrétariat sur la mise au point du système d'information sur les technologies ainsi que de ses pages Web. Il a pris note également du document technique intitulé «Technology transfer clearing house and international information network: proposal for activities» (FCCC/TP/2001/2);

b) Le SBSTA a invité les Parties et les organisations internationales pertinentes à s'inscrire pour poursuivre l'utilisation de ce système à titre expérimental⁵;

c) Le SBSTA a invité les Parties à faire connaître au secrétariat, pour le 15 février 2002, leurs vues sur:

- i) Le document technique susmentionné;
- ii) Les questions indiquées dans l'annexe du document FCCC/SBSTA/2001/4;
- iii) Le rôle que peuvent jouer les Parties pour appuyer le système d'information sur les technologies;
- iv) Toute information en retour concernant l'utilisation de ce système à titre expérimental;

d) Le SBSTA prie le secrétariat:

- i) De poursuivre ses travaux sur le système d'information sur les technologies, en tirant parti des liens qui existent entre ses travaux et ceux des institutions et réseaux existants, en particulier l'information relative aux technologies d'adaptation; et d'étudier la possibilité d'incorporer des données sur les technologies détenues par le secteur privé et celles qui relèvent du domaine public, les programmes conjoints de recherche-développement, les exemples d'opérations réussies et les études de cas sur le transfert de technologies;

⁵ <http://ttclear.unfccc.com/ttclear/Jsp>.

- ii) De résumer les communications susmentionnées des Parties, y compris les informations relatives à leur expérience de l'utilisation du système, et de rendre compte au SBSTA à sa seizième session;
- e) En attendant l'adoption de la décision 4/CP.7 concernant la mise au point et le transfert de technologies, le SBSTA a:
- i) Pris note des experts désignés par les Parties pour siéger au groupe d'experts du transfert de technologies (voir l'annexe I);
 - ii) Demandé au secrétariat d'organiser sous la direction du Président, un atelier d'experts sur l'information technologique afin d'examiner les questions exposées à l'annexe de la décision 4/CP.7 concernant la mise au point et le transfert de technologies, en tenant compte du document technique visé à l'alinéa a ci-dessus (FCCC/TP/2001/2) ainsi que des communications relatives à cette question reçues des Parties, et de faire des recommandations que le SBSTA examinera de façon approfondie à sa seizième session;
 - iii) Demandé au secrétariat d'organiser une réunion préparatoire du groupe d'experts du transfert de technologies, pour permettre à celui-ci d'élaborer un programme de travail qui sera examiné par le SBSTA à sa seizième session.

VI. POLITIQUES ET MESURES CORRESPONDANT À DE «BONNES PRATIQUES» (Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

34. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 5^e séances, tenues respectivement le 30 octobre et le 6 novembre. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2001/INF.5. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et des ses États membres.

2. Conclusions

35. À sa 5^e séance, le 6 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes après avoir examiné une proposition du Président:

a) Le SBSTA a pris note du rapport du Président (FCCC/SBSTA/2001/INF.5) sur l'atelier consacré aux politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques», qui s'était tenu à Copenhague du 8 au 10 octobre 2001, comme suite à la demande formulée par la Conférence des Parties à la première partie de sa sixième session⁶. Le SBSTA a remercié les Gouvernements danois et norvégien d'avoir parrainé cet atelier.

b) Dans ses conclusions, le SBSTA est convenu d'examiner plus avant le rapport de l'atelier et de poursuivre sa réflexion sur les nouvelles mesures à prendre pour faire avancer les travaux concernant les politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» à

⁶ FCCC/CP/2000/5/Add.2, sect. III, F.

sa seizième session. Pour l'aider dans cette tâche, le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues le 15 février 2002 au plus tard, dans les limites du cadre de référence de l'atelier, sur les mesures qui pourraient être prises.

c) Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler les informations sur les politiques et mesures fournies par les Parties visées à l'annexe I de la Convention dans leur troisième communication nationale afin qu'il les examine à sa dix-septième session.

VII. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

36. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e et 5^e séances, tenues respectivement le 30 octobre et le 6 novembre. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2001/MISC.7, FCCC/SBSTA/2001/MISC.8 et Add.1 et 2 et FCCC/SBSTA/2001/MISC.9. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

Coopération avec les organismes scientifiques

37. À la 3^e séance, le Président a invité M. Alan Thomas, Directeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC), à compléter le rapport du SMOC (FCCC/SBSTA/2001/MISC.9). Il a invité également M. Robert Watson, Président du GIEC, à faire une déclaration au sujet de l'évaluation du millénaire. À la même séance, le Président a invité M^{me} Sue Barrell (Australie) et M. S.N. Sok Appadu (Maurice) à le seconder lors des consultations informelles qu'il tiendrait sur la question de la coopération avec les organismes scientifiques.

38. À la 5^e séance, M^{me} Barrell et M. Sok Appadu ont rendu compte au SBSTA des résultats de leurs consultations informelles.

Coopération avec d'autres conventions et organismes des Nations Unies

39. À la 3^e séance, le Président a invité le GIEC à informer les participants de l'état d'avancement de son étude technique traitant des liens entre les secrétariats de la Convention-cadre sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la lutte contre la désertification. Il a invité également le secrétariat de ces deux dernières conventions ainsi que celui de la Convention de Ramsar sur les zones humides à faire des déclarations. Le Président a invité par ailleurs l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à informer le SBSTA des activités de l'OMS concernant la santé de l'homme et les changements climatiques et, notamment, des lignes directrices de l'OMS pour l'évaluation des incidences des changements climatiques sur la santé. À cette même séance, le Président a invité M. Ian Carruthers (Australie) et M^{me} Jimena Nieto Carrasco (Colombie) à le seconder lors des consultations informelles qu'il tiendrait sur la question de la coopération avec d'autres conventions.

40. À la 5^e séance, M^{me} Nieto Carrasco et M. Carruthers ont rendu compte au SBSTA des résultats de leurs consultations informelles.

2. Conclusions

41. À sa 5^e séance, le 6 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après après avoir examiné une proposition du Président:

Coopération avec les organismes scientifiques

a) Le SBSTA s'est félicité de la déclaration faite par le Directeur du secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) au nom des organismes participant au Programme d'action pour le climat, concernant les activités découlant des décisions 14/CP.4 et 5/CP.5. Il a pris note également des informations fournies par le SMOC dans le document FCCC/SBSTA/2001/MISC.9;

b) Le SBSTA a noté avec préoccupation la détérioration actuelle des systèmes mondiaux d'observation du climat, comme cela était également souligné dans le troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il a invité le SMOC à continuer de rechercher des solutions à ce problème, en collaboration avec ses contributeurs et ses partenaires en matière de systèmes mondiaux d'observation, ainsi que par le biais de programmes de renforcement des capacités tels que le Système d'analyse, de recherche et de formation (START);

c) Le SBSTA a approuvé l'établissement par le secrétariat du SMOC d'un deuxième rapport sur l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat. Il a noté la nécessité d'aborder dans ce rapport les besoins de la Convention en matière d'observations du climat, notamment pour l'élaboration de stratégies d'adaptation. Le SBSTA a invité le secrétariat du SMOC à tenir compte, dans ledit rapport, des décisions pertinentes de la Conférence des Parties concernant le renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'adaptation, et à y envisager une approche intégrée des systèmes mondiaux d'observation du climat, y compris l'exploitation de méthodes d'observation nouvelles ou naissantes;

d) Le SBSTA a noté la nécessité d'achever le rapport du SMOC sur l'adéquation aussi vite que possible afin de disposer d'un cadre d'orientation pour les travaux futurs sur l'amélioration des systèmes mondiaux d'observation. Il a invité le secrétariat du SMOC à établir, pour examen à sa seizième session, un rapport intérimaire sur la synthèse et l'analyse des rapports nationaux des Parties devant être fournis conformément à la décision 5/CP.5. Il a demandé au secrétariat du SMOC d'établir le rapport final sur l'adéquation pour sa dix-huitième session, de façon que ce rapport puisse être examiné au fond à la neuvième session de la Conférence des Parties;

e) Le SBSTA a également pris note des deux ateliers régionaux qui avaient été organisés dans le Pacifique Sud et en Afrique en vue de déterminer les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités des pays en développement pour leur participation à une observation systématique. Il a invité le secrétariat du SMOC à lui présenter, pour qu'il les examine à sa seizième session, les plans régionaux d'action de suivi, afin qu'un projet de décision sur cette question puisse être recommandé pour examen à la Conférence des Parties

à sa huitième session. Il a également encouragé le secrétariat du SMOC à accélérer, en collaboration constante avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'exécution du programme restant d'ateliers régionaux;

f) Le SBSTA a instamment demandé aux Parties de collaborer avec le secrétariat du SMOC à l'élaboration de propositions de projet en vue de remédier aux lacunes des systèmes mondiaux d'observation du climat, s'agissant notamment de la gestion des données pertinentes;

Coopération avec d'autres conventions

g) Le SBSTA a réaffirmé la nécessité de renforcer la coopération entre les secrétariats de la Convention-cadre sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), en vue d'assurer l'intégration environnementale des conventions, de promouvoir des synergies dans le cadre de l'objectif commun de développement durable, d'éviter les chevauchements d'activités et d'exploiter plus efficacement les ressources disponibles;

h) Le SBSTA a pris note des renseignements fournis dans les documents FCCC/SBSTA/2001/MISC.7 et FCCC/SBSTA/2001/MISC.8 et Add.1 et 2. Il a accueilli avec satisfaction le rapport présenté oralement par le secrétariat concernant les travaux d'un groupe de liaison mixte composé des secrétariats de la Convention-cadre sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la lutte contre la désertification, ainsi que des renseignements fournis par les représentants des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la lutte contre la désertification. Il a également pris note avec satisfaction des renseignements fournis sur l'évaluation pilote des liens entre les changements climatiques et la diversité biologique, lancée par le secrétariat de la CDB en mars dernier, et a souhaité être tenu informé de l'évolution de ce travail;

i) Le SBSTA a pris note avec satisfaction du rapport fourni par le GIEC sur la préparation en cours, à la demande du secrétariat de la CDB, d'une étude technique sur les liens entre changements climatiques, diversité biologique et désertification. Il a invité le GIEC à lui présenter les conclusions de cette étude à sa prochaine session;

j) Le SBSTA s'est félicité des renseignements fournis par le représentant du secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides concernant les activités en rapport avec des questions concernant les zones humides et les changements climatiques. Il a accueilli avec satisfaction l'offre faite par ce secrétariat de lui communiquer à une prochaine session les conclusions du rapport intitulé *Climate change and wetlands: Impact, adaptation and management*, établi en collaboration avec le GIEC;

k) Le SBSTA a noté que le renforcement de la coopération entre les secrétariats de la Convention-cadre sur les changements climatiques, de la CDB, de la CLD et d'autres conventions mondiales relatives à l'environnement passait par l'adoption de mesures au niveau national, au niveau des organes conventionnels et éventuellement à d'autres niveaux. Il a invité les Parties à présenter, d'ici au 15 mars 2002, des observations, y compris des suggestions, sur des mesures spécifiques pour instaurer une telle coopération avec d'autres organismes intergouvernementaux compétents, en particulier les secrétariats de la Convention-cadre sur

les changements climatiques, de la CDB et de la CLD, qui seraient regroupées dans un document de la série MISC;

l) Le SBSTA a souligné le rôle que pouvaient jouer au niveau national les Parties pour améliorer la coordination et la coopération et limiter, chaque fois que cela est possible, les conflits au niveau de l'application des trois conventions. Il a également pris note des diverses vues exprimées par les Parties quant au rôle des organes conventionnels et, en particulier, du groupe de liaison mixte dans l'amélioration de la coopération et de la coordination;

m) Le SBSTA a pris note des suggestions présentées par certaines Parties concernant les domaines où il serait possible d'améliorer la coopération et la coordination au niveau national, par exemple par la mise en œuvre de plans nationaux d'action, ainsi que d'activités pilotes au niveau local. Il a également pris note des vues exprimées par certaines Parties concernant les domaines où il serait possible de resserrer la coopération au niveau des secrétariats des conventions, par exemple en matière de renforcement des capacités, d'échange d'informations, de transfert de technologies et d'établissement de rapports;

n) Le SBSTA a demandé au groupe de liaison mixte de rassembler et de diffuser des renseignements sur les programmes de travail et les activités de chaque secrétariat de convention, y compris sur:

- i) Les rôles et responsabilités des secrétariats, ainsi que des organes scientifiques et techniques ou groupes d'experts pertinents;
- ii) Les types d'activités relevant de chaque convention;
- iii) Les domaines possibles de coopération, les activités conjointes possibles et les domaines de conflits potentiels associés aux différents mandats.

o) Le SBSTA a également demandé que le groupe de liaison mixte examine la possibilité d'organiser, avant sa dix-huitième session, un atelier commun sur les liens entre les trois conventions ou sur l'intégration de cette question dans la définition du cadre de référence d'autres ateliers proposés concernant la coopération entre les secrétariats des conventions des Nations Unies sur l'environnement, en tenant compte de la nécessité d'éviter les répétitions et les chevauchements entre les ateliers;

p) Le SBSTA a décidé d'examiner plus avant ces questions et a demandé au secrétariat de lui faire rapport, à sa seizième session, sur les questions évoquées aux alinéas *n* et *o* ci-dessus;

Coopération avec les organismes des Nations Unies

q) Le SBSTA a pris note avec satisfaction des informations fournies par l'OMS sur ses activités concernant les changements climatiques, s'agissant en particulier de l'élaboration de méthodes, y compris un nécessaire d'étude des incidences des changements climatiques sur la santé humaine et d'évaluation des stratégies d'adaptation. Il a invité l'OMS à lui présenter des renseignements supplémentaires à ce sujet, ainsi que toute autre information pertinente, à sa seizième session.

VIII. ARTICLE 6 DE LA CONVENTION: ÉDUCATION, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

42. Le SBSTA a examiné cette question à ses 3^e, 4^e et 5^e séances, tenues respectivement les 30 et 31 octobre et 6 novembre. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2001/6 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, et par le représentant d'une organisation intergouvernementale.

43. À la 4^e séance, le Président a invité M^{me} Teresa Fogelberg (Pays-Bas) à le seconder lors des consultations informelles qu'il tiendrait sur cette question.

44. À la 5^e séance, M^{me} Gladys Kenabetsho Ramothwa (Botswana), qui avait aidé M^{me} Fogelberg à organiser les consultations informelles, a rendu compte au SBSTA des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

45. À sa 5^e séance, le 6 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après après avoir examiné une proposition du Président:

a) Le SBSTA a pris note des documents FCCC/SBSTA/2001/6 et Add.1. Il a réaffirmé l'importance des travaux dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public ainsi que de leur financement, entre autres par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il a attiré l'attention des Parties sur le fait qu'aucune ressource n'était prévue au budget-programme pour 2002-2003 pour les travaux dans ce domaine et a invité les Parties, en particulier celles qui sont visées à l'annexe I de la Convention, à apporter une contribution généreuse à cette fin;

b) Le SBSTA a pris note du rapport du Groupe consultatif d'experts (GCE) sur les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (FCCC/SBI/2001/15), notamment de ses sections concernant l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, et a noté qu'il importait de mettre en œuvre des stratégies qui soient lancées à l'initiative des pays;

c) Le SBSTA a encouragé le secrétariat à entreprendre, dans un premier temps, de faciliter, en coopération avec les organisations pertinentes, la diffusion dans des conditions économiques des enseignements tirés, des meilleures pratiques et des autres produits d'information;

d) Le SBSTA a prié le secrétariat d'entreprendre, selon les ressources disponibles et en s'appuyant sur le système d'information technologique TT:CLEAR décrit dans le document FCCC/TP/2001/2, de créer un site Web nouveau, et plus large, qui puisse servir aux Parties comme centre d'échange et de ressources aux fins de l'application de l'article 6;

e) Le SBSTA a prié le secrétariat d'entreprendre, selon les ressources disponibles, d'organiser un atelier afin d'élaborer un programme de travail sur les activités découlant de l'article 6 avec des catégories de participants équilibrées au plan régional, à savoir, notamment, des représentants des gouvernements qui sont parties prenantes au processus des changements climatiques, des experts gouvernementaux en matière d'éducation, de communications ou de formation, des organisations intergouvernementales, non gouvernementales ou autres et le secteur des entreprises. Les Parties sont invitées à faire connaître au secrétariat, pour le 31 décembre 2001, leurs observations au sujet du projet de cadre de référence de l'atelier qui est reproduit à l'annexe II. Le SBSTA a prié aussi le secrétariat d'élaborer, au sujet des résultats de cet atelier, un rapport qu'il examinerait à sa seizième session;

f) Le SBSTA a noté qu'après sa seizième session, des ateliers régionaux et sous-régionaux pourraient contribuer au développement et à la mise en œuvre de son programme de travail sur l'article 6;

g) Le SBSTA a constaté la nécessité de diffuser les conclusions du troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), entre autres aux décideurs et au public, par divers mécanismes tels qu'ateliers régionaux et sous-régionaux, et d'en élaborer et diffuser des versions vulgarisées à l'intention du grand public. Il s'est félicité des efforts qui étaient faits à cet égard par des organismes pertinents de l'ONU tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), ainsi que par le secrétariat de la Convention-cadre, et a encouragé les intéressés à redoubler d'efforts dans ce domaine, en s'appuyant sur les conseils scientifiques et techniques du GIEC. Il a prié aussi le secrétariat de mettre à profit, lors de tous les ateliers qu'il organise, les renseignements pertinents émanant du GIEC ou découlant de la Convention, notamment ceux qui figurent dans les rapports d'ateliers régionaux, et de diffuser ces renseignements;

h) Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport sur l'application de l'article 6 dans le cadre de la compilation-synthèse des communications nationales des Parties visées à l'annexe I, rapport qu'il examinerait à sa dix-septième session;

i) Le SBSTA a noté le rôle important que pourrait jouer une journée des Nations Unies sur les changements climatiques aux niveaux national, régional et international et a prié le secrétariat de lui fournir un complément d'information sur les modalités de désignation d'une telle journée et les ressources nécessaires à sa célébration. Il a demandé aussi au secrétariat d'examiner, avec les organisations responsables, la possibilité de faire des changements climatiques le thème de journées internationales déjà proclamées. À cet égard, il s'est félicité de la proposition du PNUE d'étudier la possibilité de faire des changements climatiques le thème de la Journée mondiale de l'environnement de 2003 et a prié ce dernier de confirmer cette proposition avant sa seizième session;

j) Le SBSTA a invité le SBI à tenir compte, lors de l'examen du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), des ressources nécessaires à l'application de l'article 6 de la Convention et à exhorter le FEM à mettre des ressources financières à disposition à cette fin.

**IX. ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT
DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE**
(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

46. Le SBSTA a examiné cette question à ses 4^e et 5^e séances, tenues respectivement le 31 octobre et le 6 novembre. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2001/7. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

2. Conclusions

47. À sa 5^e séance, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après après avoir examiné une proposition du Président:

a) Le SBSTA a pris note du cinquième rapport de synthèse sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (FCCC/SBSTA/2001/7) et a invité les Parties à faire part au secrétariat, le 15 février 2002 au plus tard, des enseignements qu'elles ont tirés de la phase pilote des activités exécutées conjointement afin que celui-ci consigne leurs observations dans un document de la série MISC., qui sera distribué aux participants à l'atelier visé dans la décision 8/CP.7 sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote;

b) Le SBSTA a décidé de fixer au 17 juin 2002 la date limite pour la présentation de rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote, dont il sera rendu compte dans le sixième rapport de synthèse annuel.

X. QUESTIONS DIVERSES
(Point 10 de l'ordre du jour)

Thème n° 1: Proposition relative aux sources d'énergie qui sont moins polluantes
ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre

1. Délibérations

48. Le SBSTA a examiné cette question à ses 4^e et 5^e séances, tenues respectivement le 31 octobre et le 6 novembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

49. À la 4^e séance, le Président a invité le Gouvernement canadien à indiquer au SBSTA les conclusions d'une réunion informelle qu'il avait organisée sur la question des sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre. Un représentant du Gouvernement canadien a fait rapport sur la réunion informelle qui s'était tenue à Calgary (Canada) du 2 au 5 octobre 2001. Cette réunion avait permis de mettre en évidence plusieurs questions méthodologiques liées au commerce des sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre, dont la question de la relation de ce commerce avec différents aspects du Protocole de Kyoto. À cette même séance, le Président a invité M. Mohammad S. Barkindo (Nigéria) à le seconder lors des consultations informelles qu'il tiendrait sur cette question.

50. À sa 5^e séance, le 6 novembre, M. Barkindo a rendu compte au secrétariat des résultats de ses consultations informelles.

2. Conclusions

51. À sa 5^e séance, le 6 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après après avoir examiné une proposition du Président:

a) Le SBSTA a pris note du rapport du Gouvernement canadien sur une réunion concernant la question des sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre;

b) Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser un atelier, sous les auspices de son Président, sur la question des sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre, si possible avant sa seizième session, et d'établir un rapport sur cet atelier;

c) Le SBSTA a accepté l'offre du Gouvernement canadien d'accueillir cet atelier;

d) Le SBSTA a invité les Parties à faire part, avant le 15 février 2002, de leurs vues sur la structure et le champ de l'atelier et il a prié le secrétariat de les rassembler dans un document de la série «MISC.».

Thème n° 2: Situation particulière de la République de Croatie en vertu du paragraphe 6 de l'article 4 de la Convention

1. Délibérations

52. À ses 4^e et 5^e séances, tenues respectivement le 31 octobre et le 6 novembre, le SBSTA a étudié la demande que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre lui a adressée pour qu'il examine la méthode utilisée par le Gouvernement croate pour estimer ses émissions de l'année de référence. Il était saisi du document FCCC/SBI/2001/MISC.3.

53. À la 4^e séance, le Président a invité le Gouvernement de la République de Croatie à faire une déclaration sur ce point.

2. Conclusions

54. À sa 5^e séance, le 6 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après après avoir examiné une proposition du Président:

a) Le SBSTA a pris note de la demande que le SBI lui a adressée pour qu'il examine la méthode utilisée par le Gouvernement croate pour estimer ses émissions de l'année de référence, telle qu'elle est décrite dans le document FCCC/SBI/2001/MISC.3. Il a invité les Parties à communiquer leurs vues sur cette question au secrétariat pour le 15 février 2002 en vue de leur compilation dans un document de la série MISC.;

b) Le SBSTA a également demandé au secrétariat d'organiser un examen de la communication nationale de la République de Croatie dès que cela sera possible et a décidé d'examiner cette question de façon plus approfondie à sa seizième session.

Thème n° 3: Relations entre les efforts faits pour protéger la couche d'ozone stratosphérique et les efforts faits pour préserver le système climatique mondial: questions touchant les hydrofluorocarbones et les hydrocarbures perfluorés

1. Délibérations

55. Le SBSTA a examiné cette question à ses 4^e et 5^e séances, tenues respectivement le 31 octobre et le 6 novembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

2. Conclusions

56. À sa 5^e séance, le 6 novembre, le SBSTA a adopté les conclusions ci-après après avoir examiné une proposition du Président:

a) Le SBSTA a rappelé la décision 17/CP.5, intitulée «Relations entre les efforts faits pour protéger la couche d'ozone stratosphérique et les efforts faits pour préserver le système climatique mondial»;

b) Le SBSTA a pris note des informations contenues dans les documents FCCC/SBSTA/1999/MISC.6 et Add.1 et 2 disponibles sur le site Web de la Convention⁷, et a encouragé les Parties visées à l'annexe I de la Convention, les organes pertinents découlant du Protocole de Montréal, le GIEC, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à mettre à jour les informations sur les moyens disponibles et les moyens potentiels de limiter les émissions d'hydrofluorocarbones et d'hydrocarbures perfluorés, y compris leur utilisation en remplacement de substances appauvrissant la couche d'ozone;

c) Le SBSTA a également invité les Parties à faire connaître pour le 1^{er} mars 2002, leurs vues, sur les aspects relatifs à l'information mentionnés dans la décision 17/CP.5, en vue de leur compilation dans un document de la série MISC.;

d) Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir, pour examen par le SBSTA à sa seizième session, un document reposant sur les informations reçues d'ici au 1^{er} mars 2002, communiquées conformément à l'alinéa *b* ci-dessus;

e) Le SBSTA a décidé d'examiner plus avant cette question à sa seizième session.

⁷ <http://www.unfccc.int/program/wam/index.html>.

XI. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 11 de l'ordre du jour)

57. À sa 5^e séance, le 6 novembre, le SBSTA a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa quinzième session (FCCC/SBSTA/2001/L.6). À cette même séance, sur proposition du Président, le SBSTA a autorisé le Rapporteur à achever l'établissement du rapport sur les travaux de la session avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président.

58. À cette même séance également, le secrétariat a noté qu'à sa quinzième session le SBSTA lui avait demandé d'organiser plusieurs activités, dont des ateliers, pour lesquelles aucun financement n'était prévu au budget-programme pour l'exercice biennal suivant. Ces ateliers ne pouvaient être organisés que si des fonds suffisants devaient être mis à disposition par les Parties. Le Président a par conséquent encouragé le secrétariat à rechercher les ressources supplémentaires nécessaires.

XII. CLÔTURE DE LA SESSION

59. En conclusion de la quinzième session, le Président a remercié les membres sortants du Bureau ainsi que les participants et les observateurs de tous les efforts qu'ils avaient faits sous sa présidence pour atteindre les objectifs du SBSTA. Il a également remercié le secrétariat pour son soutien professionnel et a souhaité au SBSTA et à son nouveau Bureau plein succès dans leurs travaux futurs.

Annexe I

**PERSONNES DÉSIGNÉES POUR FAIRE PARTIE DU GROUPE D'EXPERTS
DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES**

Afrique

M. Lambert Gnapelet	République centrafricaine
M. William Kojo Agyemang-Bonsu	Ghana
M. Anthony Olusegun Adegbulugbe	Nigéria

Asie et Pacifique

M. Imran Habib Ahmad	Pakistan
M. Suk-Hoon Woo	République de Corée
M. Vute Wangwacharakul	Thaïlande

Amérique latine et Caraïbes

M. Rawleston Moore	Barbade
M ^{me} Martha Yvette Munguía De Aguilar	El Salvador
M. Carlos A. Grezzi	Uruguay

Petits États en développement insulaires

M. Kishan Kumarsingh	Trinité-et-Tobago
----------------------	-------------------

Parties visées à l'annexe I

M. Bernard Mazijn	Belgique
M ^{me} Jean Cooper	Canada
M. Jukka Uosukainen	Finlande
M. Holger Liptow	Allemagne
M ^{me} Renata Cybulska-Witkiewicz	Pologne
M. Viacheslav M. Lipinsky	Ukraine
M. Richard Bradley	États-Unis d'Amérique

Annexe II

**PROJET DE CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'ATELIER SUR
L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL
CONCERNANT L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION**

Durée: Quatre jours

Lieu: À déterminer

Objectifs:

1. Définir les éléments d'un programme de travail du SBSTA sur l'article 6 et en fixer les priorités.
2. Préciser la manière dont les organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales pourraient appuyer les Parties, particulièrement celles d'entre elles qui ne sont pas visées à l'annexe I de la Convention ou celles dont l'économie est en transition, dans la mise en œuvre d'un tel programme au niveau national.

Activités:

1. Examiner les besoins recensés dans les documents FCCC/SBSTA/2001/6 et Add.1 et définir les éléments à intégrer dans un éventuel programme du SBSTA, en classant ceux-ci par ordre de priorité.
2. Étudier les besoins et recommandations figurant dans le document FCCC/SBI/2001/15 dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public et proposer la manière dont les aspects pertinents pourraient être intégrés dans un programme de travail du SBSTA.
3. Analyser l'information reçue des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales au sujet de leurs activités relatives à l'article 6 et définir les modalités selon lesquelles les Parties pourraient se prévaloir des connaissances et des moyens existants pour appliquer l'article 6 au niveau national.
4. Définir les éléments liés aux bonnes pratiques, aux produits d'information et aux mécanismes d'échange des informations.

Annexe III

**DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ÉTAIT SAISI
À SA QUINZIÈME SESSION**

FCCC/SBSTA/2001/2	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa quatorzième session, Bonn, 24-27 juillet 2001
FCCC/SBSTA/2001/3	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2001/4	Mise au point et transfert de technologies: Rapport de situation sur la mise au point d'un système d'information sur les technologies
FCCC/SBSTA/2001/5 et Add.1	Questions méthodologiques. Rapport sur l'application des directives FCCC pour la notification des inventaires annuels par les Parties visées à l'annexe I, notamment sur l'utilisation du cadre uniformisé de présentation
FCCC/SBSTA/2001/6 et Add.1	Article 6 de la Convention: Éducation, formation et sensibilisation du public. Propositions et options relatives aux modalités d'intégration de l'article 6 dans le programme de travail du SBSTA
FCCC/SBSTA/2001/7	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Cinquième rapport de synthèse
FCCC/SBSTA/2001/INF.5	«Good practices» in policies and measures. Workshop on «good practices» in policies and measures among Parties included in Annex I to the Convention
FCCC/SBSTA/2001/INF.6	Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2001/MISC.4	Methodological issues. Experience in the use of the UNFCCC reporting guidelines on annual inventories by Annex I Parties and alternative formats for sectoral background data tables 5A-D on land-use change and forestry of the common reporting format. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2001/MISC.5	Methodological issues. Experience with using the good practice guidance in preparing the 2001 inventories by Annex I Parties. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2001/MISC.6 et Add.1-2	Methods and tools to evaluate impacts and adaptation. Submissions from Parties

- FCCC/SBSTA/2001/MISC.7 Cooperation with relevant international organizations. Views on IPCC's technical paper. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2001/MISC.8 et Add.1-2 Cooperation with relevant international organizations. Views on cooperation between the three Conventions (UNFCCC/CBD/UNCCD). Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2001/MISC.9 Cooperation with relevant international organizations. Global Climate Observing System: Progress report on developments in the global observing system and activities relating to decision 5/CP.5. Submissions from Parties
- FCCC/TP/2001/2 Development and transfer of technologies. Technology transfer clearing house and international information network technical paper. Proposal for activities
- FCCC/SBI/2001/12 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Examen technique des inventaires et rapport sur l'application de la décision 6/CP.5
- FCCC/SBI/2001/15 Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Rapport du Groupe consultatif d'experts aux organes subsidiaires
- FCCC/SBI/2001/MISC.3 National communications from Parties included in Annexe I to the Convention. Third national communications: review and the roster of experts. Views from a Party.
